



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2021 N°72  
19 novembre 2021

- Décision du 18 novembre 2021 portant délégation de signature :  
\*convention portant Pacte II pour la réussite de la Sambre – Avesnois Thiérache.

P 2

**Direction territoriale Nord-Pas-de-Calais**

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.  
Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**DECISION**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A Mme MARIE-CELINE MASSON,**  
**DIRECTRICE TERRITORIALE NORD-PAS-DE-CALAIS**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports et notamment ses articles L. 4311-1, L. 4311-23-3, R. 4312-16 et R. 4312-17,  
Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,  
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France modifiée portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Céline Masson, directrice territoriale Nord-Pas-de-Calais à l'effet de signer, au nom de M. Thierry GUIMBAUD, directeur général de Voies navigables de France, la convention portant Pacte II pour la réussite de la Sambre – Avesnois Thiérache.

**Article 2**

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 18 novembre 2021

Le directeur général  
Signé  
Thierry Guimbaud